

RAPPORT D'ÉVALUATION - MASTER

Université Bordeaux Montaigne

Projet d'offre de formation de 2^e cycle
pour le contrat 2022 - 2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 05/10/2021

Rapport publié le 26/01/2022



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Manuel Royo, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Présentation

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) est une université qui s'inscrit dans le domaine des Arts, lettres et sciences humaines et sociales. En deuxième cycle, elle propose 34 formations de master qui ne sont plus rassemblées en champs comme dans la précédente offre de formation, où il en existait quatre (Art, culture, création ; Communication, journalisme ; Langues, littératures, cultures et civilisations ; Sciences des territoires et communication), la nouvelle équipe présidentielle élue à la fin du printemps 2020 ayant posé le constat de leur inefficacité. Sur les 18 000 étudiants environ qu'accueille annuellement l'Université dans les trois cycles, près de 3 060 sont inscrits dans ces formations, ce qui correspond à 109 % des capacités d'accueil de la première année de masters (M1) et à 97 % de la seconde (M2). Une grande diversité et un souci d'insertion professionnelle, plus ou moins marqué selon les parcours, caractérisent cette offre qui a légèrement évolué par rapport au contrat précédent : l'accréditation n'a pas été demandée pour une mention (*Lettres et humanités*) ; en revanche, elle est demandée pour trois nouvelles mentions : *Art, lettres et civilisations* ; *Civilisations, cultures et sociétés* ; *Métiers du livre et de l'édition*. Certaines mentions (*Archéologie, sciences pour l'archéologie* ; *Arts de la scène et du spectacle vivant* ; *Cinéma et audiovisuel* ; *Histoire de l'art* ; *Langues étrangères appliquées* ; *Management et commerce international* ; *Musicologie* ; *Philosophie*) n'ont pas fourni de dossiers d'autoévaluation, entraînant de facto l'appréciation « pas d'avis » sur leur projet en vue de l'accréditation.

À l'horizon du prochain contrat, l'offre globale de formation en deuxième cycle apparaît bien positionnée dans l'environnement tant bordelais que régional. La Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine sont également parties prenantes d'un certain nombre de projets et l'Établissement a tissé des liens avec d'autres établissements comme l'Université de Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro, l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx), l'École Nationale Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine (ESTBA) qui participent à certaines mentions ou parcours (masters *Urbanisme et aménagement, Information et médiation scientifique et technique, Gestion des territoires et développement local*). Même lorsqu'elles visent l'insertion professionnelle immédiate, les mentions bénéficient d'un environnement de recherche diversifié et riche.

Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 2^e cycle

Le caractère critique de la situation financière de l'UBM, mis en avant dans son rapport par la nouvelle équipe présidentielle, a conduit celle-ci à rechercher les moyens d'une soutenabilité effective dans le fonctionnement des formations. Le flou existant entre les équipes de formation, les départements et les unités de formation et de recherche (UFR) en matière d'organisation des mentions, correspond pour la nouvelle équipe à un déficit d'articulation avec les UFR, d'où la nécessité à ses yeux de redéfinir la chaîne de gouvernance des formations entre les différents niveaux décisionnels. Ceux-ci sont effectivement nombreux mais le projet de l'UBM ne distingue pas spécialement les modalités propres au deuxième cycle. Le positionnement de certaines mentions (*Sciences des religions, Études sur le genre*) en souffre, quand ce n'est pas leur lisibilité (telle que la mention *Civilisations, cultures et sociétés*, qui ne comporte en réalité qu'un seul parcours dédié aux « *War Studies* »), dont la légitimité n'est pas en cause mais le positionnement global peut s'avérer problématique (plusieurs parcours dans un contexte où la mutualisation, recherchée par l'institution, est en réalité plus poussée qu'elle n'apparaît dans le projet).

Le pilotage institutionnel de l'offre relève de la vice-présidence de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), qui coordonne l'action conjointe des services, la Direction de la scolarité, et les responsables administratifs des UFR étant chargés de la structuration et des modifications de cette offre. Une cellule d'aide au pilotage (CAP) participe au pilotage des formations par le suivi statistique (effectifs, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle des diplômés et évaluation des formations par les étudiants). Si le projet de l'UBM pointe une articulation encore insuffisante entre la politique de l'établissement, les composantes et les formations, -ce qui peut effectivement être bien pris en compte-, les solutions ne sont pas encore arrêtées. La crise sanitaire et l'élection encore récente de la nouvelle équipe confrontée à l'urgence de la situation financière expliquent en grande partie la prudente lenteur de la mise en œuvre des solutions envisagées. Parmi celles-ci, faire reposer sur les UFR un redécoupage de l'offre de formation gagnerait à être mieux explicité et justifié dans ce qu'on pourrait en attendre. Il n'en demeure pas moins qu'on saluera le renforcement des dispositifs d'assurance qualité (notamment conseils de perfectionnement et évaluation des enseignements par les étudiants), un meilleur suivi qualitatif de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études (bilans quantitatifs et qualitatifs à mi-parcours et en fin d'année universitaire, entretiens individualisés dans de nombreuses formations, ateliers et conseils personnalisés), ainsi que l'amélioration de l'équilibre entre

l'orientation vers la poursuite d'études en doctorat et celle vers l'insertion professionnelle immédiate. Sur ces points les recommandations du Hcéres (tant dans les rapports de bilan des champs que dans ceux des formations) ont été entendues et un certain nombre de mentions en ont pris acte, soit pour éclairer leurs choix, soit pour modifier leurs orientations (*Géographie, aménagement, environnement et développement ; Communication des organisations ; Design* etc.)

Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 2^e cycle

Le souci de réduire les inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur que subissent les étudiants de par leur situation géographique, sociale ou économique anime concrètement l'UBM qui suit et accompagne les étudiants à toutes les étapes de leur cursus. L'accueil des étudiants en situation de handicap est une thématique forte, ce qui semble cohérent avec l'augmentation du nombre de ces étudiants, constatée lors du dernier contrat.

Pour préparer l'admission en master, la Direction de l'orientation et du suivi de l'insertion professionnelle (DOSIP) réalise chaque année au printemps une campagne d'information afin d'aider les étudiants à repérer les cursus de master et préparer leur dossier d'admission, dématérialisé via une application dédiée.

L'information sur l'insertion professionnelle (savoir présenter une candidature : rédaction de CV, de lettre de motivation, mettre en valeur sa formation et ses compétences, mise à disposition d'offres d'emploi, travail en ateliers, conseils personnalisés, bureau des stages) est également renforcée par une initiation à l'entrepreneuriat, correspondant aux demandes des étudiants. Cette forte demande est soutenue par la DOSIP, ainsi que par des associations étudiantes. Elle mériterait toutefois une structuration renforcée assurée par les services centraux de l'université et une définition précise des dispositifs et des missions liés à une formation à l'entrepreneuriat. Par ailleurs, l'attention à la professionnalisation ne peut se limiter à l'initiation à l'entrepreneuriat mais doit être complétée par une véritable systématisation des stages comme l'exigent les textes en vigueur, sous quelque forme qu'ils prennent dans la lettre de cadrage de l'université (article 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 et du 27 novembre 2020). Ce n'était pas le cas des parcours *Arts plastiques* et *Illustration* de la mention *Arts*, mais paraît corrigé, ainsi que dans d'autres mentions où la place du stage dans la maquette pédagogique est désormais clairement identifiée (*Études culturelles : Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales*). Certains parcours de langues ne mentionnent toutefois toujours pas de stage à l'étranger, même facultatif (études anglophones, anglophones et germaniques, basques, chinoises, japonaises, ibériques et latino-américaines, les Andalus). Si dans ces disciplines, une mobilité sortante importante existe, elle ne peut prétendre équivaloir à elle seule à un stage. Dans le même ordre d'idées, le dispositif d'année de césure dans le cursus garanti par la loi et évoqué de manière très générale dans le projet, mériterait d'être mieux formalisé. Cette possibilité offerte aux étudiants d'interrompre temporairement leur cursus, interroge sur la manière dont l'UBM envisagerait son impact et sa prise en compte dans des formations où de petits effectifs dans les parcours voire dans les mentions de master viendraient contrarier l'exigence de soutenabilité financière, avec le risque donc de remettre en cause ces enseignements eux-mêmes pour des raisons de seuils d'ouverture.

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis en place en octobre 2020 sur les blocs de compétence mais ses résultats n'ont malheureusement pas encore été traduits dans les futures maquettes. La communication sur les masters intègre bien la réflexion sur les « *soft skills* », mais celles-ci demanderaient à être mieux définies, en particulier en relation avec les blocs de compétences. L'innovation numérique s'est trouvée accélérée par la crise sanitaire et la nécessité de maintenir une offre d'enseignement de qualité. Une réflexion a été engagée sur la pérennisation de certains dispositifs sans pour autant prévoir le remplacement de pans entiers d'enseignements en présentiel, auxquels l'UBM paraît heureusement attachée. Dans certains masters dans lesquels la proportion d'étudiants à l'étranger ou en emploi est très importante, l'organisation d'examens sous forme hybride pourrait être recommandée (*Sciences des religions et sociétés* notamment).

Le lien entre formation et recherche est, de l'avis même et du choix de l'UBM, appelé à se renforcer, même si l'on peut comprendre que certaines mentions plus professionnelles que d'autres (*Tourisme, Gestion des territoires et développement local, Direction de projets ou établissements culturels* par ex.) ne mettent pas le même contenu sous le terme de « recherche ». En revanche, dans la perspective d'une formation à la recherche par la recherche, l'École doctorale participe à la formation des étudiants de master en offrant des séminaires intégrés en seconde année de master (M2). La généralisation du dispositif pourrait être élargie dès la première année (M1) et elle devrait mieux se matérialiser avec l'aboutissement de plusieurs projets d'École Universitaire de Recherche (EUR) : *Archéo* (Sciences pour l'archéologie), *African Studies*, (en collaboration avec l'Université de Bordeaux) ; *PIMS* (Individus plurilingues, sociétés multilingues) et *Human* (Études d'anticipation).

L'ouverture à l'international, au travers d'une politique volontariste en matière de développement des langues étrangères dès la licence et la participation à un projet d'Université européenne, est un axe fort mis

en avant par l'Établissement pour l'horizon 2026. Ainsi, le master *Français langue étrangère* (FLE) a développé, en collaboration avec la direction des relations internationales, deux diplômes sous double sceau (un double diplôme avec l'*Università Federico II* de Naples et un double diplôme avec l'*Università di Sassari*, en cours de validation) ainsi que plusieurs collaborations internationales pour l'organisation de stages. Si certaines mentions (*Art, lettres et civilisations ; Information, communication*) ont bénéficié d'un réel travail d'ouverture à l'international, avec la recherche d'une mobilité étudiante, d'autres, malgré leur ouverture multiculturelle, restent vagues sur les résultats chiffrés de leurs actions (*Études culturelles ; Direction de projets ou établissements culturels*). Les parcours qui n'envisagent pas de stage à l'étranger, même facultatif (*Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales*) se sont engagés dans une réflexion sur l'intégration de l'expérience professionnelle au cursus, dont la mise en œuvre ne pourra être que bénéfique. Un travail de fond sur l'internationalisation, notamment pour renforcer l'offre de formation transnationale, est manifestement en cours avec la révision des partenariats internationaux existants. Il s'agit cependant d'un travail de longue haleine.

Bien qu'on reste parfois au niveau d'un projet dans certains domaines, voire pour la méthodologie, de « projet de projet », le rapport de l'UBM traduit un dynamisme réel et une sincérité qui invite à la confiance.

Les formations

| Intitulé de la formation | GM/M | Etablissement(s) | Avis sur l'accréditation |
|--|------|-------------------------------|--|
| Archéologie, sciences pour l'archéologie | M | Université Bordeaux Montaigne | Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan. |
| Art, lettres et civilisations | M | Université Bordeaux Montaigne | Création : avis favorable |
| Arts | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Arts de la scène et du spectacle vivant | M | Université Bordeaux Montaigne | Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan. |
| Cinéma et audiovisuel | M | Université Bordeaux Montaigne | Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan. |
| Civilisations, cultures et sociétés | M | Université Bordeaux Montaigne | Création : avis favorable |
| Communication des organisations | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Communication publique et politique | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Design | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Direction de projets ou établissements culturels | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |

| | | | |
|---|---|---|--|
| Études culturelles | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Études du développement | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Études sur le genre | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Français langue étrangère | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Géographie, aménagement, environnement et développement | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Gestion des territoires et développement local | M | Université Bordeaux Montaigne Bordeaux Sciences Agro (BSA) | Avis favorable |
| Histoire | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Histoire de l'art | M | Université Bordeaux Montaigne | Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan. |
| Histoire, civilisations, patrimoine | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Humanités numériques | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Information et médiation scientifique et technique | M | Université Bordeaux Montaigne Université de Bordeaux | Avis favorable |
| Information, communication | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Journalisme | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Langues étrangères appliquées | M | Université Bordeaux Montaigne | Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan. |
| Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |

| | | | |
|--------------------------------------|---|---|--|
| Management et commerce international | M | Université Bordeaux Montaigne | Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan. |
| Métiers du livre et de l'édition | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Musicologie | M | Université Bordeaux Montaigne | Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan. |
| Patrimoine et musées | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Philosophie | M | Université Bordeaux Montaigne | Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan. |
| Sciences des religions et sociétés | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Sciences du langage | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Tourisme | M | Université Bordeaux Montaigne | Avis favorable |
| Urbanisme et aménagement | M | Université Bordeaux Montaigne École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux ENSAPBx | Avis favorable |

Observations de l'établissement



Présidence

Date: Pessac, le 04 janvier 2022

Monsieur le Président de l'Université Bordeaux Montaigne

à

Monsieur le Président du HCERES

Objet : Observations de l'Université Bordeaux Montaigne sur le projet d'offre de formation de 2^e cycle pour le contrat 2022-2027

Monsieur le Président,

Je remercie à nouveau vivement le comité d'experts qui a analysé le dossier d'accréditation des formations de 2^{ème} cycle de l'Université Bordeaux Montaigne. Je ne reviendrai pas sur les conditions difficiles qui ont été celles de ce comité et de nos équipes pour parvenir à un dossier dont le comité souligne le dynamisme et la sincérité. Je suis aujourd'hui heureux pour toute notre communauté des avis favorables qui ont été portés sur les 24 formations qui se sont soumises dans les temps au processus d'autoévaluation. Les encouragements formulés par le comité et les points d'attention qui ont été soulevés seront très utiles à l'orientation du travail dans lequel nous nous sommes engagés.

Comme j'y suis invité, je souhaite formuler quelques éléments de réponse aux remarques contenues dans le rapport. Certains éléments ayant déjà été exposés dans le courrier d'observations portant sur les 4 rapports d'évaluation par champ et précisés lors des entretiens du 30 novembre, je ne reprendrai ici que ce qui me semble à la fois nouveau et important.

Le rapport souligne que notre dossier ne distingue pas de modalités de pilotage spécifiques au 2^{ème} cycle. Ceci s'explique par le choix que nous avons fait, face aux multiples contraintes calendaires auxquelles nous étions confrontés, de construire un dossier commun aux deux cycles. Nous avons néanmoins un projet et des objectifs qui les distinguent, le 2^{ème} cycle étant appelé à évoluer plus rapidement que le 1^{er}, tant quantitativement (nombre de places, ouverture éventuelle de parcours en cours de contrat) que qualitativement, en accordant une attention toute particulière à la professionnalisation, y compris par et pour la recherche. Cette exigence passe notamment par un travail visant à donner une plus grande place dans le processus d'évaluation des formations tant aux mentions qu'aux conseils de perfectionnement (et donc aux professionnels) qui doivent être systématiquement liés à ce niveau, et dont la formalisation doit atteindre un niveau plus élevé qu'en 1^{er} cycle. Nous avons récemment entamé un travail sur les vademécums des différentes responsabilités (départements, responsables de mention, responsables de parcours, direction des études, etc.) qui visent à préciser, pour chaque cycle, les attendus à chaque niveau. Nous mettrons en place, dès février 2022, un dialogue de gestion spécifiquement consacré aux formations entre les composantes et la direction. Ce dialogue s'accompagnera d'un travail de renforcement et de meilleure diffusion en direction des formations et des composantes des outils d'aide à la décision, notamment les données produites par les services centraux. S'il est important pour les deux cycles, ce dialogue est particulièrement crucial pour le 2^{ème} cycle qui évolue plus rapidement et dont certaines mentions, notamment pluridisciplinaires, ressortent comme originales mais fragiles car marginales ou en émergence. En synergie avec le travail réalisé sur les mentions, les dialogues de gestion permettront

de mieux penser la structuration par composante de nos formations, dont les mutualisations et passerelles nécessaires au maintien d'une offre diversifiée.

L'attention portée à la professionnalisation devrait se traduire par une systématisation des stages que le rapport juge comme insuffisamment décrite dans notre projet. Cependant, ainsi que je l'ai exposé dans mes précédentes observations, la construction de la nouvelle offre de formation a été l'occasion de rappeler la double obligation des formations de 2^{ème} cycle : obligation de proposer à tous les étudiants en master un exercice de recherche évalué ; obligation de mettre en place une expérience (évaluée et créditante elle aussi) en milieu professionnel, dont les stages. Les expériences en milieu professionnel sont dorénavant des composantes obligatoires de tous les projets de formation de 2^{ème} cycle. Nous devons néanmoins tenir compte du profil socio-économique de nos étudiants, dont certains ne peuvent pas toujours financer les déplacements et l'hébergement nécessaires pour effectuer un stage lorsque celui-ci est éloigné de leur lieu de résidence, *a fortiori* lorsqu'il se déroule à l'étranger. Dès lors la lettre de cadrage prévoit que les expériences en milieu professionnel puissent aussi se faire, dans certaines formations, sous la forme de stages dans les laboratoires de recherche ou sous celle de projets tutorés de groupe.

L'entreprenariat étudiant, encore peu développé dans notre université il y a quelques années, bénéficie d'une dynamique favorable. Depuis quatre ans, nous avons développé la phase de sensibilisation en passant de 10 à 160 étudiants formés (soit dans des formations spécifiques, soit dans le cadre de la certification à l'entrepreneuriat). Pour ce qui est de la phase d'accompagnement au montage de projet, l'université s'appuie sur le dispositif PEPITE (SNEE) et sur des prestations de services financées par un appel à projet régional pour la période 2021-2023. Nous sollicitons également des prestations d'accompagnement et des ateliers collectifs d'experts à destination de nos étudiants pour renforcer les équipes de conseillers et aborder des sujets spécifiques, comme les enjeux juridiques de la création d'activité dans le champ de la production culturelle par exemple.

Ma dernière observation concerne la mention « Métiers du livre », orientée notamment en direction de la bande dessinée, dont le rapport pointe qu'elle ne signale aucun accord avec la ville ou le festival d'Angoulême. S'il est vrai que le parcours « bande dessinée » n'a pas encore de partenariat formel avec les instances d'Angoulême, les deux principaux responsables de ce parcours entretiennent des liens très étroits avec la Centre International de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) grâce à deux projets régionaux MEDIALAB. Par ailleurs, l'Université Bordeaux Montaigne est très active au sein du Réseau de Recherche Régional sur la Bande Dessinée (3RBD) et un processus est en cours pour qu'un doctorant soit recruté par la Cité afin d'étudier ses fonds documentaires dans le cadre d'un contrat CIFRE. Par ailleurs, le parcours « bande dessinée » développe d'autres projets de partenariats à l'international, dont l'un avec l'Université du Québec en Outaouais. Enfin le parcours Edition, qui a une orientation plus généraliste que celui « bande dessinée », développe actuellement deux partenariats régionaux, l'un avec l'Agence Livre Cinéma Audiovisuel Nouvelle-Aquitaine (ALCA), l'autre avec l'Association des Editeurs de Nouvelle-Aquitaine (AENA).

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



Lionel LARRÉ
Président de l'Université Bordeaux Montaigne

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)